



L'essentiel & plus encore

## **DOSSIER DE PRESSE**

**Conférence de rentrée**

**5 octobre 2020**

## Fiche 1

### La MSA aux côtés de ses adhérents depuis le début de la crise

**Depuis le début de la crise sanitaire, la MSA fait preuve de réactivité, d'agilité et de solidarité pour accompagner ses adhérents et veiller plus largement sur les populations agricoles et rurales les plus fragiles.**

#### Des mesures sociales et économiques exceptionnelles

La MSA a mis en œuvre des mesures sociales et économiques exceptionnelles dans un temps très court tout en conservant la continuité de ses services au bénéfice de ses 5,6 millions d'adhérents. Plus de 100 000 arrêts de travail ont été déclarés via les services en ligne Covid-19 mis en place par la MSA. Et grâce à une procédure simplifiée, les exploitants agricoles ont pu solliciter une allocation de remplacement d'un montant maximal journalier de 112 euros.

Les exploitants et chefs d'entreprise ont eu la possibilité de recourir à des reports de cotisations pour eux-mêmes et pour leurs salariés grâce à des mesures prenant en compte les spécificités des outils de gestion salariale TESA et TESA<sup>1</sup>.

Par ailleurs, dès le 4 avril, les prestations familiales ont été versées par la MSA à plus de 210 000 familles et l'aide exceptionnelle de solidarité a bénéficié à plus de 80 000 foyers affiliés à la MSA dont plus de 10 000 jeunes de moins de 25 ans.

#### Plus de 33 000 actions en santé au travail pour garantir la sécurité et la santé des salariés des employeurs et des exploitants agricoles

Ces initiatives ont permis de répondre aux trois grands enjeux de prévention, de santé publique et d'accompagnement social.

Parmi les actions menées, 2 500 visites médicales hebdomadaires ont été effectuées suite à des embauches ou à des reprises du travail. Elles ont permis d'assurer l'activité des personnes vulnérables dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire. L'entretien téléphonique et la téléconsultation ont été privilégiés pendant la période de confinement.

Plus de 18 300 actions ont également été menées par les conseillers en prévention de la MSA auprès des entreprises agricoles. Grâce à leur réactivité et leur adaptabilité, ils ont pu diffuser des informations sur la Covid-19 et surtout garantir l'accompagnement personnalisé des employeurs agricoles en répondant à leurs demandes durant cette période d'incertitude. Ainsi, les équipes de la MSA se sont mobilisées en présentiel ou à distance (téléphone, messagerie, etc.) pour réfléchir avec les employeurs et les exploitants aux mesures de prévention spécifiques, à mettre en place dans leurs propres organisations. Un soutien méthodologique et technique a été apporté pour adapter l'activité aux nouvelles contraintes sanitaires, tout en tenant compte des réalités de l'entreprise.

---

<sup>1</sup> Aux 5 et 15 juin, près de 90 % des employeurs les ont réglées à la date d'échéance.

Pour financer des équipements collectifs durables afin d'appliquer les consignes sanitaires liées à la Covid-19, 41 000 euros d'aides financières ont été versées à 344 entreprises agricoles. Ce sont plus de 3 800 salariés qui ont ainsi pu en bénéficier. Différents types d'équipements ont pu être financés :

- mesures de distanciation, protection : plexiglas, barrières, location de véhicules supplémentaires, rideaux plastiques
- mesures d'hygiène au travail : distributeurs de savon ou gel à pédale, lave-mains, sèche-mains, installation d'éviers, bornes de distribution de gel, jerricans, hygiaphone, structures légères pour distanciation lors des repas
- équipements de travail : systèmes d'ouverture automatique des portes, système de visioconférence, location d'algécos, de voitures supplémentaires, outils individuels (sceaux, sécateurs, etc.)

La MSA a également créé un espace de ressources documentaires composé de 19 fiches rappelant les consignes de sécurité et gestes barrière pour l'ensemble des filières agricoles.

Au-delà de ces actions, les services en santé et sécurité au travail sont restés mobilisés pour assurer une permanence téléphonique et physique vers les adhérents.

Enfin, les équipes en santé et sécurité de la MSA se sont également mis à disposition des pouvoirs publics en participant notamment à la réserve sanitaire et au secteur curatif.

**« MSA Solidaire, nos valeurs en action » : plus de 260 000 personnes ont été accompagnées au cœur des territoires ruraux**

Au-delà de sa réactivité, la MSA a été proactive en lançant l'opération « *MSA solidaire, nos valeurs en action* » qui démontre son engagement citoyen et confirme ses valeurs de solidarité, de proximité et de démocratie constitutives du régime agricole.

La MSA a accompagné plus de 260 000 personnes. Ce résultat exceptionnel est à mettre au crédit des 16 982 délégués et des 24 000 salariés du Groupe MSA et partenaires<sup>2</sup>.

Parmi les actions menées :

- 79 % sont des appels de convivialité aux personnes les plus fragilisées par la crise
- 13 % concernent des dons de masques, d'équipements médicaux, de tablettes
- 8 % sont des services de proximité : courses, démarches administratives, aides au transport, etc.

---

<sup>2</sup> Laser Emploi, MARPA, Présence verte, Solidel et la MSA assurent pleinement leur rôle social de proximité, en lien avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux.

### La MSA plus que jamais mobilisée pour améliorer l'avenir et la cohésion sociale dans les territoires ruraux

**La MSA est l'un des derniers services publics à maintenir sa présence et ses services au cœur des territoires ruraux. À la fois organisme de sécurité sociale et organisme professionnel agricole, la MSA déploie un accueil physique de proximité à destination de ses ressortissants. Elle assure aujourd'hui un maillage unique grâce à son réseau de caisses et d'agences, de ses 16 000 salariés et de ses 9 000 collaborateurs, engagés à répondre aux attentes des populations rurales.**

#### La MSA, porte-parole des territoires

La ruralité est une chance et un atout pour la France, il y a urgence à bâtir une véritable politique à destination du monde rural. La justesse des propositions de la MSA dans son Livre blanc, remis au président de la République lors du Salon International de l'Agriculture en février, démontre la capacité de la MSA à comprendre et anticiper les besoins sociaux de ses assurés et des populations rurales. Ce Livre blanc est le fruit de plusieurs mois de travail et de concertation réalisées sur l'ensemble du territoire (Pas-de-Calais, Charente, Vosges, Vaucluse), avec les représentants de la société civile et des élus nationaux et locaux. Brigitte Bourguignon et Thomas Mesnier ont parrainé ces rencontres régionales et le Livre Blanc dont les propositions répondent à un sentiment « d'injustice territoriale » perçu quotidiennement par les équipes de la MSA ; elles portent sur :

- le maintien dans l'autonomie : l'annonce de la création du cinquième risque est en phase avec les propositions 7, 8, 9, 10 et 11 du Livre blanc.
- l'accès aux soins : le Ségur de la santé entre en résonance avec les propositions 12, 13, 14, 15 et 16 visant à favoriser l'accès aux soins, la prévention à tous les âges, les synergies et les coordinations entre l'hospitalier, l'ambulatoire et le médico-social (engagement de la MSA dans les communautés professionnelles territoriales de santé, accompagnement des hôpitaux de proximité, exercice coordonné, etc.)
- les défis de la ruralité : la mise en œuvre des propositions 1, 2, 3, 4, 5, 6 démontrent l'engagement de la MSA dans les France Services (200 projets à terme), la mise en place d'une mission gouvernementale sur le mal-être agricole (rapport Damaisin prévue prochainement), le déploiement des élus locaux (fin des élections en novembre après la mise en place des 35 Conseils d'administration)<sup>3</sup>
- les retraites agricoles : si la réforme systémique est en attente, la MSA salue le vote de proposition de loi visant à relever les petites retraites à 85 % du SMIC, qui reprend la

---

<sup>3</sup> Les élections des Conseils d'administration ont permis un taux de renouvellement des présidents de 20 % et un taux de renouvellements des premiers vice-présidents de 60 %.

proposition n° 17 du Livre blanc. À l’instar de la revalorisation des petites retraites agricole, la MSA souhaite que le Gouvernement reprenne les autres propositions du Livre blanc.

### **La MSA, partenaire de premier plan de l’ État**

Les propositions du Livre blanc s’inscrivent dans le prolongement de l’agenda rural et démontrent la capacité de la MSA à être un partenaire de premier plan de l’État en matière de cohésion des territoires. Elle poursuit ses engagements et les renforce en travaillant en collaboration avec ses partenaires.

La MSA est partenaire de l’Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et travaille avec le Ministère de la Cohésion des Territoires. Ce rôle est renforcé par le déploiement sur l’ensemble du territoire de ses 16 982 élus bénévoles qui participent au lancement d’actions de proximité.

La MSA souhaite encore développer sa présence, en tant que relais des services de l’État au plus près des citoyens pour jouer pleinement son rôle d’acteur de la cohésion sociale. Sa volonté de porter 200 France Services est un exemple tangible.

Pendant la crise de la Covid-19, la MSA a mis en place un partenariat avec l’Association des Maires Ruraux de France qui a permis d’aller à la rencontre des personnes les plus vulnérables à travers l’opération « MSA solidaire, nos valeurs en action ».

Par ailleurs, un partenariat a été signé avec l’Assemblée des Départements de France (ADF) lors du Salon International de l’Agriculture.

## Le Groupe MSA, porteur de solutions sur les territoires

- **Ruralité :**
  - Agri'Ecoute
  - Laser Emploi : Appel à Projets Inclusion et Ruralité ; Bulle d'Air
  - Charte intergénérationnelles
  - Appel à projets jeunes
  - Solidel : insertion professionnelle pour personnes en situation de handicap dans les territoires ruraux<sup>4</sup>
  - AVMA : tourisme social et solidaire et créateur d'emplois et acteur économique du tissu rural
  
- **Accès aux soins :**
  - Accompagnement aux diagnostics territoriaux (création de maisons de santé, sensibilisation des jeunes, hôpitaux de proximité, etc.)
  
- **Maintien en autonomie :**
  - MARPA
  - Présence Verte<sup>5</sup>
  
- **Offres du Bien- vieillir**
  - Accompagnements individuels à domicile
  - Ateliers collectifs dans les 18 structures interrégimes dont les Asept<sup>6</sup>

---

<sup>4</sup> 5 000 travailleurs en situation de handicap accompagnés par les adhérents de Solidel

<sup>5</sup> Prévention de la dépendance (2019) : 198 Marpa, 120 000 abonnés Présence verte

<sup>6</sup> Individuel : près de 54 000 personnes âgées fragiles bénéficiaires du panier de services du socle commun en 2019 (pour une dépense de plus de 34 millions d'euros)

Collectif : 41 000 bénéficiaires de l'offre socle

### La MSA dans l'accompagnement de la réforme autonomie et Grand âge

La MSA est un acteur clé de la dépendance. Elle porte dans son Livre blanc, remis au président de la République, un axe consacré à l'autonomie, sous le haut-patronage de Brigitte Bourguignon, qui salue le rôle joué par la MSA sur ce champ. Si la MSA regrette que la création du cinquième risque soit renvoyée à 2021, il n'en reste pas moins qu'elle sera au rendez-vous de cette réforme historique en participant au Laroque de l'autonomie, en travaillant avec ses partenaires : CNSA, conseils départementaux, régimes d'assurance vieillesse. Elle portera ses propositions qui s'appuient sur une expertise fine acquise de longue date grâce à son offre en prévention, en maintien dans l'autonomie et son guichet unique qui la rend agile sur les liens entre social, médico-social et hospitalier.

#### L'expertise de la MSA en matière de politique de lutte contre la dépendance

La MSA souhaite que soit pris en compte les enjeux particuliers aux territoires ruraux. Elle pourra mettre à disposition de la CNSA, des conseils départementaux, son expertise, son approche globale et sa connaissance des spécificités rurales en matière de politique de lutte contre la dépendance.

- **Un premier niveau d'intervention en protection sociale globale** (multi-branches) des ressortissants agricoles ; ce qui constitue un atout considérable pour les assurés qui ont un seul interlocuteur grâce au guichet unique MSA
- **Un second niveau d'action sanitaire et sociale**, visant la prévention de la perte d'autonomie, le maintien à domicile, la lutte contre l'isolement, le soutien aux aidants<sup>7</sup>
- **Un troisième niveau dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)** constitué des offres de services proposées par le Groupe MSA (caisses, associations nationales, MSA Services, ASEPT), en matière d'accompagnement à domicile (services d'aide à domicile de Laser, téléassistance Présence Verte, etc.) ou d'hébergement en lieux de vie.

---

<sup>7</sup> 70 000 heures de missions aide au répit « Bulle d'air », 4000 ateliers collectifs d'éducation à la santé



## La Marpa, un modèle d'habitat inclusif et social de la MSA

La MSA souhaite développer le modèle MARPA et surtout faciliter leur déploiement avec l'aide des autorités publiques. Ce modèle d'habitat inclusif et social en milieu qui s'inscrit dans le prolongement des résidences autonomie a fait ses preuves.

- **Faciliter la procédure d'autorisation d'ouverture de résidence autonomie**  
La MSA et le réseau MARPA proposent de remplacer l'appel à projets par une procédure d'autorisation en créant un label « Qualité Résidences Autonomie » (basé sur des critères de conditions d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des résidents)
- **Favoriser les expérimentations MARPA « hors les murs »**  
Les Marpa pourraient ouvrir leurs services au domicile, « hors les murs ».  
Objectif : prévenir les ruptures de parcours, dans une logique similaire aux expérimentations en cours dans des EHPAD
- **Permettre l'émergence de « plateformes gérontologiques locales »**  
L'ambition de la MSA est que les MARPA deviennent :
  - de véritables « plateformes gérontologiques locales » au service des personnes âgées vivant en leur sein ou à domicile (Marpa « hors les murs »).
  - jouent le rôle de soutien et de ressource pour les parties prenantes de l'accueil familial (proposition n°40 du rapport Libault)
  - soutiennent le développement de solutions d'hébergement pour les personnes handicapées vieillissantes

## La participation de la MSA à la gouvernance locale de la cinquième branche

- **Des réseaux locaux reconnus et complémentaires**
  - La MSA dispose d'une expertise précieuse des populations rurales sur laquelle la CNSA pourrait s'appuyer.
  - La MSA dispose de 612 lieux d'accueil répartis sur tout le territoire.
  - Les politiques de l'autonomie ne pourront pas être hors sol et devront s'appuyer sur toutes les forces en présence au niveau local (départements, ARS, Communes, CCAS et donc la MSA).
  - **La MSA, grâce à son organisation décentralisée, serait un atout permettant de faciliter l'ancrage local de la CNSA.**
- **L'expertise du guichet unique**
  - Grâce à son guichet unique la MSA proposent des offres et services transverses qui s'articulent avec toutes les activités des différentes branches couvertes (maladie, famille, retraite).
  - La MSA inscrit ainsi la dépendance dans l'approche globale de ses ressortissants qu'elle accompagne tout au long de leur vie.
  - Elle s'attache à développer la préservation de l'autonomie avec notamment le déploiement en cours des « Rendez-vous de prévention jeune retraité », annoncés dans le cadre de la stratégie des pouvoirs publics « Vieillir en bonne santé ».
- **Un acteur innovant au plus près des territoires**
  - La MSA est un acteur des territoires sur la dépendance et joue pleinement son rôle au sein des conférences départementales des financeurs de la prévention et de la préservation de l'autonomie.
  - Elle travaille avec les conseils départementaux, les collectivités locales et les partenaires locaux, pour construire des solutions concertées et adaptées via de l'ingénierie sociale de territoire.

## Fiche 4

### Projet de loi de financement de la Sécurité sociale : avis du Conseil d'administration

**Le Conseil d'administration de la CCMSA, lors d'une séance exceptionnelle le 2 octobre, a rendu son avis sur le PLFSS 2021. Les administrateurs se sont particulièrement attachés à analyser les impacts de ce texte sur la protection sociale des adhérents agricoles et sur la gestion de l'institution.**

#### Soutien à l'autonomie

Le Conseil d'administration exprime sa satisfaction quant à la création par la loi du 7 août 2020 d'une cinquième branche de sécurité sociale pour le soutien à l'autonomie. Guichet unique couvrant l'ensemble des branches de la sécurité sociale, la MSA réaffirme pleinement sa volonté de gérer la cinquième branche pour ses ressortissants agricoles et les bénéficiaires du SASPA, en lien étroit avec la CNSA. Le Conseil d'administration relève par ailleurs que la CNSA peut confier, par convention, la réalisation d'opérations aux organismes des régimes obligatoires de sécurité sociale et propose de mobiliser son front office à cet effet ; et souhaite conserver pleinement sa représentation au sein du conseil de la CNSA en tant qu'organisme de sécurité sociale.

Le Conseil d'administration de la CCMSA prend acte de l'intégration de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) dans le périmètre de la branche, sans remise en cause de la gestion de cette allocation par les Caf et les MSA pour leurs allocataires respectifs.

#### Le domaine des cotisations

Le Conseil d'administration émet un avis favorable concernant le prolongement du dispositif d'exonération lié à l'emploi de travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi (TO-DE) en 2021 et 2022 compte tenu des impacts économiques forts liés à la crise de la Covid-19 notamment pour les secteurs agricoles très impactés par la fermeture des hôtels et restaurants. Cette mesure très attendue contribue au soutien de la compétitivité des entreprises de la production agricole dans le cadre de la reprise de l'activité.

Le Conseil d'administration prend acte de l'unification des déclarations de revenus fiscales et sociales des travailleurs indépendants non agricoles en 2020 et 2021 et de l'extension prévue en 2022 pour les non-salariés agricoles. Cette unification des déclarations doit être une mesure de simplification des démarches pour les non-salariés agricoles.

Il regrette que la mise en place à compter de 2022 pour les non-salariés agricoles d'une obligation de déclaration et de versement dématérialisée des cotisations et contributions sociales (sans condition de seuil), sous peine d'application de majorations, ne tienne pas compte de la présence de zones blanches. À cet égard, la MSA marque sa volonté de voir appliquer cette mesure avec bienveillance vis-à-vis des non-salariés agricoles dans l'impossibilité de procéder au versement dématérialisé en raison de contraintes techniques liées au fonctionnement des réseaux de communication.

## **Le domaine santé**

Le Conseil d'administration émet un avis favorable :

- sur les principales mesures relatives à la mise en œuvre des engagements du Ségur de la santé, notamment la prolongation de la prise en charge à 100 % à titre dérogatoire par l'assurance maladie obligatoire des téléconsultations jusqu'à la fin de l'année 2022 porté par la MSA.
- l'allongement la durée du congé paternité et d'accueil de l'enfant aussi bien pour les salariés que pour les non-salariés, qui contribue au bien être de la mère et de l'enfant et à la parité
- le relèvement du plafond de ressources de l'ASI (allocation supplémentaire invalidité) à 800€ par mois à compter d'avril 2021
- le versement par la CNSA aux conseils départementaux d'une aide de 80 millions d'euros, destinée à financer en partie une prime Covid, exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux, aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), en contrepartie d'une contribution financière au moins égale de la part des conseils départementaux.  
La MSA souhaite que les Résidences Autonomie - MARPA soient pleinement intégrées dans ce dispositif, seules quelques-unes ayant jusqu'ici bénéficié d'aides ponctuelles de certains conseils départementaux.

Enfin, le Conseil d'administration marque sa grande satisfaction quant à la mesure visant à expérimenter pendant 3 ans sur le territoire de quatre services de santé au travail relevant des MSA, une évolution des compétences des infirmiers de santé au travail dans le cadre des protocoles organisationnels et de coopération entre professionnels de santé.